

Interdiction de fumer sur l'ensemble du site.

3 abris externes sont mis à disposition des fumeurs durant leur temps de pause

**Sur le parking :**

Je respecte les piétons, le sens de circulation (panneaux + fléchages au sol) et la limitation de vitesse 10 km/h.

**Dans l'usine :**

- Pour votre sécurité et pour l'image de la société, la tenue de travail est composée d'au moins, un pantalon taillant jusqu'aux chevilles et d'un haut couvrant le torse.

- Sur les voies de circulation, les engins (caristes) sont prioritaires.

Redoubler de vigilance dans les zones de circulation des engins et utiliser les passages protégés et les accès pour piétons.



- Dans les ateliers (en dehors des allées principales matérialisées en jaune) le port de chaussures de sécurité est obligatoire.

**Au poste de travail :**

Respecter les consignes de sécurité affichées (fiche sécurité de poste).

Utiliser les équipements de protection individuelle mis à disposition selon les recommandations de la fiche de poste : par exemple



Port de gants



Protection contre le bruit



Lunettes de protection



Masque respiratoire



Vêtement de protection

Ne pas intervenir sur une machine ou une installation électrique sans être titulaire d'une habilitation ou d'une autorisation (formation renforcée)

Je signale tout matériel défectueux à mon responsable.

**Ne pas utiliser les engins de manutention sans habilitation ou formation validée par le responsable.**

Avant de manipuler un engin ou une machine, attendre d'avoir reçu la formation à son utilisation. Avant l'emploi, vérifiez les sécurités.

Les engins à conducteur porté nécessitent une formation (CACES) et une autorisation signée de l'employeur.

Il est interdit de transporter des personnes (autre que le conducteur) avec ces engins.

En fin de poste, éteignez les installations et retirez les clés des machines, engins, les mettre en charge les équipements au besoin.

La manipulation des transpalettes à conducteur accompagné est autorisée par ce document après la formation initiale à la sécurité qui contient un chapitre de sensibilisation aux risques pour ce type d'engins. Les gerbeurs accompagnés nécessitent un complément de formation au poste.

**Je reste en contact visuel ou téléphonique avec les collègues de travail.**

En cas de travail isolé sur machines dangereuses, en dehors des heures d'ouverture du site (travail de nuit, heures supplémentaires, ...) et sans collègue, j'averti mon responsable. Un dispositif de surveillance et d'alerte automatisée existe sur le site en cas de travail isolé exposant à des risques. (disponible au service Qualité/Réception)



J'UTILISE DES PRODUITS CHIMIQUES :

Il est interdit d'introduire un produit chimique dans l'entreprise sans autorisation.

Je prends connaissance des risques sur l'étiquette du produit et/ou sur la fiche de produit chimique.

J'utilise les équipements de protection adéquats. (selon recommandations de la fiche sécurité de poste ou de la fiche produit chimique)

En aucun cas je ne reconditionne ou mélange des produits sans mode opératoire validé.

Je ne déverse pas n'importe quoi dans les égouts ou le milieu naturel.

En cas de déversement accidentel, j'averti rapidement mon responsable.

Je respecte les procédures et filières de tri des déchets existantes et affichées.

Faites attention particulièrement aux produits chimiques dont les étiquettes comportent l'un ou plusieurs des pictogrammes ci-dessous :



Ça Explode



E - Explosif



F+ - Extrêmement inflammable



Ça Flambe



F+ - Extrêmement inflammable



F - Facilement inflammable



Ça fait Flamber



O - Comburant



Ça Ronge



C - Corrosif



Xi - Irritant



**Ça Tue,
Empoisonne
Irrite**



T+ - Très toxique



T - Toxique



Xn - Nocif



Xi - Irritant



Ça Pollue



N - Dangereux pour l'environnement

GESTES ET POSTURES

En cas de manutention :

- Garder le dos droit et se baisser en pliant les genoux.
- Utiliser les moyens de manutention et contenants adaptés mis à votre disposition.
- Ne vous surestimez pas et sollicitez l'aide d'un collègue de travail pour certaines manipulations à risques (objet lourds et encombrants).
- Les contenants sur roulettes doivent être poussés (ou tirés en y faisant face) pour éviter tout heurt sur l'arrière du pied.



EN CAS D'INCENDIE :

SI VOUS DECOUVREZ UN FEU	
	Luttez sans prendre de risques Dans les premières secondes, un incendie peut être maîtrisé avec des moyens simples (extincteurs) L'usage des RIA (Robinet Incendie Armé) est réservé au personnel de l'équipe feu.
	Si le feu n'est pas maîtrisé :
	Prévenez le 6473 ou le 6445 (téléphone interne) puis votre responsable. En cas d'absence de réponse alertez les pompiers au 5718 (téléphone interne) en indiquant clairement le lieu, l'importance et la nature du feu. Ne raccrocher pas le premier.
	Déclenchez l'alarme d'évacuation en brisant la vitre d'un signal d'alarme incendie.
SI VOUS DEVEZ EVACUER LES LOCAUX	
	Dès l'alarme ou l'ordre d'évacuation de votre responsable, vous devez :
	- Fermez portes et fenêtres. - Emprunter sans courir, la sortie la plus proche, en suivant le fléchage et les indications du responsable d'évacuation.
	- Dans la chaleur et la fumée, baissez-vous, l'air frais est près du sol - Ne revenez pas en arrière sans y être autorisé - N'utilisez pas les ascenseurs. - Aller jusqu'au point de rassemblement pour l'appel et signalez toute absence anormale - Les points de rassemblement se situent sur le parking du personnel

En cas d'accident, de blessure ou de malaise.



J'avertis ou fait avertir immédiatement :

- un SST (Sauveteur Secouriste du Travail) => voir liste des SST tenue à jour

- ou l'infirmier(e) en horaires de journée (tél. interne : 6565)

Je ne vais pas seul à l'infirmerie (se faire accompagner par un SST ou un collègue)

Je rends compte à mon responsable.

Toute blessure, même bénigne doit être signalée immédiatement.



Je suis témoin d'un accident, d'un malaise.

- Pas de précipitation

- J'examine la situation, je reste prudent et je protège les autres témoins des risques résiduels tels que :

Risque de chute sur sol glissant, chutes d'objets, électricité, incendie, explosion, asphyxie, intoxication, accident de circulation,....

- **J'alerte le secouriste le plus proche et/ou l'infirmier(e)** ou mon responsable.

- **Je reste à leur disposition des intervenants en cas de nécessité.**

- **En leur absence,**

Je préviens un responsable et/ou j'appelle les secours (SAMU) au **5715** en précisant le lieu de l'accident, la nature de l'accident, le nombre des blessés et leur état apparent.

Ne jamais raccrocher le premier et indiquer le numéro où vous pouvez être rappelé.

Fixer ensuite un point de rendez-vous avec les secours pour les guider en vous assurant de l'ouverture des barrières / portail en dehors des horaires de journée.

Faire ouvrir les barrières et le portail de la cour intérieure au local de soins (infirmerie) selon les consignes affichées dans le local.



Numéro d'urgences

Mon responsable : _____

Infirmier(e) du site : 6565

Pompiers : 5718

SAMU : 5715

SOS main Haguenau : 5799

Centre anti-Poisons : 5537

Formation à la sécurité reçue le : _____

L'intéressé(e) :

Le formateur :